



Écho de la colline

L'avenir des enseignants décidé... Sans eux



Publié à 12h - 2025-01-09

Acheraf Nait Daoud - Journaliste

Le gouvernement Lévesque met la table sur l'avenir de la profession enseignante au Québec. Le problème : les principaux concernés ont été exclus à la suite de leurs demandes considérées « exagérées ».

Selon la première ministre, « de gauche sociale » et « de droite économique », les libéraux excluent les représentants syndicaux durant la commission parlementaire sur le projet de loi instaurant l'ordre des enseignants

Selon la première ministre, « de gauche sociale » et « de droite économique », les libéraux excluent les représentants syndicaux durant la commission parlementaire sur le projet de loi instaurant l'ordre des enseignants.

Lors de la commission parlementaire sur la loi sur les enseignantes et les enseignants, les tensions étaient présentes entre le camp du gouvernement, les conservateurs contre les sociaux-démocrates, les amendements libéraux et conservateurs étaient appuyés par les deux partis, les représentants syndicaux ont été exclus, sachant que c'est un pas en arrière considérant les luttes sur le droit des travailleurs qui ont eu pour but de donner la voix aux syndicats dans un contexte de commissions.

La loi du cadenas de retour ?

Ce projet de loi a donné la voix à ce qu'on pourrait considérer comme une exclusion des représentants syndicaux en mettant créant un ordre sans la moindre présence de leurs représentants. Une approche très similaire à ce qui était proposé dans les années 1937 sous Maurice-Duplessis, où il était question de limiter le plus possible leur implication limitant le rapport de force entre employeur et employé. L'exemple de la loi du cadenas qui a limité le droit de grève des travailleurs et l'utilisation des briseurs de grève pour opprimer les manifestants. Ce projet de loi se rapproche sur la question du principe, les deux ont comme conséquences de déséquilibrer les rapports de forces entre enseignants et employeur.

Que dit la Cour suprême du Canada ?

Dans sa décision *Saskatchewan Federation of Labour c. Saskatchewan* (2015), la plus haute instance judiciaire du pays souligne l'importance cruciale d'un syndicat pendant les négociations collectives. En réalité, en excluant les enseignants de ce régime, l'équilibre des forces entre employeurs et employés est rompu, entraînant un rapport de force inégal où les employeurs détiennent l'avantage lors des discussions. Sans ce principe, la cour estime qu'il serait impossible de négocier de bonne foi.

Par conséquent, la loi pourrait entrer en conflit avec l'avis de la Cour suprême du Canada, car elle limiterait les droits des travailleurs. Le gouvernement, accompagné par l'opposition officielle, a donc modifié l'équilibre des forces entre enseignants et employeurs, en restreignant leur liberté d'expression. C'est un recul dans la prise en compte des différents combats et luttes sociales qui ont mené à l'instauration de ce fameux cadre, qui évite de privilégier la machine étatique de l'éducation.

Être de « gauche sociale »

Ce qui est surprenant pour certains, c'est l'idée d'être de gauche sociale, mais de mettre en place une mesure cherchant potentiellement à améliorer une situation, mais d'un autre côté, ils appuient des amendements visant à limiter l'influence du personnel enseignant par le biais de ses représentants syndicaux. Une position qui remet en cause la ligne du Parti de l'Avenir libéral Québec, en adoptant des mesures proposées par le bord de

l'opposition officiel, certes il est difficile de s'accorder ce statut, mais il reste très surprenant d'exclure ce qui a fait sujet de luttes sociales importants durant les dernières décennies impliquant des violences et même des morts.

Des démissions possibles ?

Selon une source anonyme liée à l'opposition officielle et au gouvernement, au moins un ministre ont exprimé leur désir de démissionner après les dernières commissions parlementaires. Le départ de ces ministres entraînerait également celui de leurs adjoints et de leurs députés dans des ministères clés.